

Formation en DEUX Phases

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CAQ

1 | 2010

Editorial

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Le 1^{er} décembre de cette année cinq ans se seront écoulés exactement depuis l'introduction de la formation en deux phases. Je débutais alors à l'OFROU. La formation en deux phases fut le



premier projet avec lequel je me suis familiarisée et, depuis, je l'ai accompagné. J'ai assisté au développement du projet, je vu l'engagement de tous les acteurs, les efforts déployés pour résoudre des problèmes et répondre aux questions. Aujourd'hui, la deuxième phase de la formation tourne rondement. Tous les indicateurs sont au vert. Les séminaires pour organisateurs de cours sont le cadre d'échanges animés et les audits ont des résultats positifs dans la majorité des cas.

Depuis quelque temps on me demande de plus en plus souvent si la formation en deux phases a réellement un effet positif sur les nouveaux conducteurs et si ces derniers adoptent désormais un comportement plus sûr dans le trafic routier. Malheureusement, je dois toujours inviter mes interlocuteurs à la patience. A l'heure actuelle nous n'avons pas encore de résultats significatifs quant à l'efficacité de la formation en deux phases. Vous savez que le bpa effectue une évaluation sur mandat de l'OFROU. En 2003 déjà, le bpa a lancé les premiers préparatifs et procédé aux premières interviews. Certaines conditions-cadres compliquent cependant son travail. Conséquence des dispositions transitoires dont a profité une forte proportion de nouveaux conducteurs, le nombre de candidats devant suivre la deuxième phase de la formation n'a augmenté que lentement et ce n'est qu'en 2008 que tous les candidats tombaient sous le coup du nouveau droit. Autre problème: les statistiques des accidents n'indiquaient pas jusqu'ici le type de formation reçu par le nouveau conducteur. Une distinction n'est possible qu'avec le nouveau pro-

cess-verbal d'accident que les premiers cantons ont introduit début 2010. Ce mélange de nouveaux conducteurs formés selon le droit ancien et selon le nouveau droit durant les premières années suivant l'introduction de la formation en deux phases aura pour effet que les résultats positifs attendus du nouveau système de formation ne se manifesteront qu'avec un certain retard dans les statistiques des accidents.

Nous devons donc patienter encore deux à trois ans jusqu'à ce que l'évaluation nous permette de faire des déclarations définitives sur les résultats de la formation en deux phases. D'ici là vous avez tous la possibilité d'influencer positivement ces résultats en continuant de vous dépenser pour la qualité de la deuxième phase de formation. D'ores et déjà je vous remercie cordialement de votre engagement actuel et futur.

A nom de la Commission Assurance Qualité,
Irene Burch

**La formation en deux phases
possède son propre site internet!**

www.2phasen.ch

www.2phases.ch

www.2-fasi.ch

Merci de mentionner ces liens sur vos documents et votre site internet afin de faciliter l'accès de tous aux informations sur la formation en deux phases.

Chiffres

Parts au marché des organisateurs de cours

Suite aux réclamations de certains organisateurs de cours faisant référence à la protection des données, les parts au marché ne sont plus publiés. Nous vous remercions de votre compréhension.

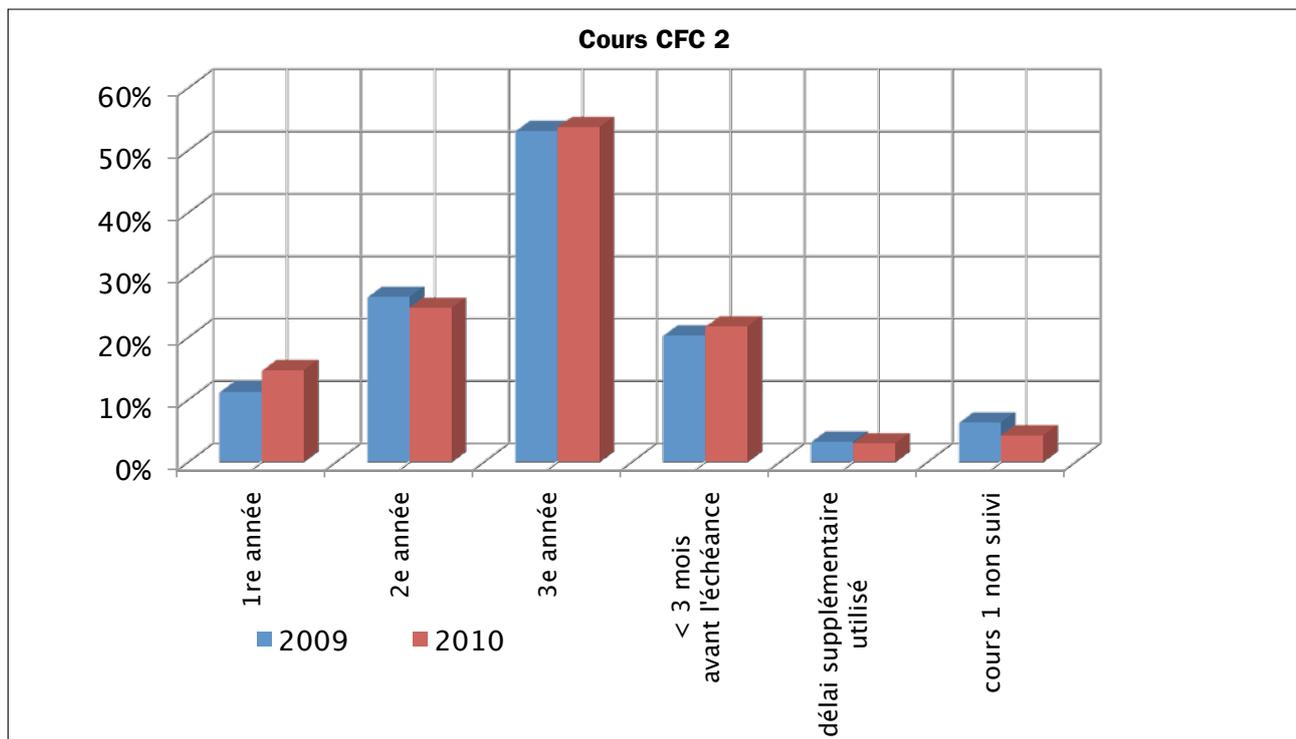
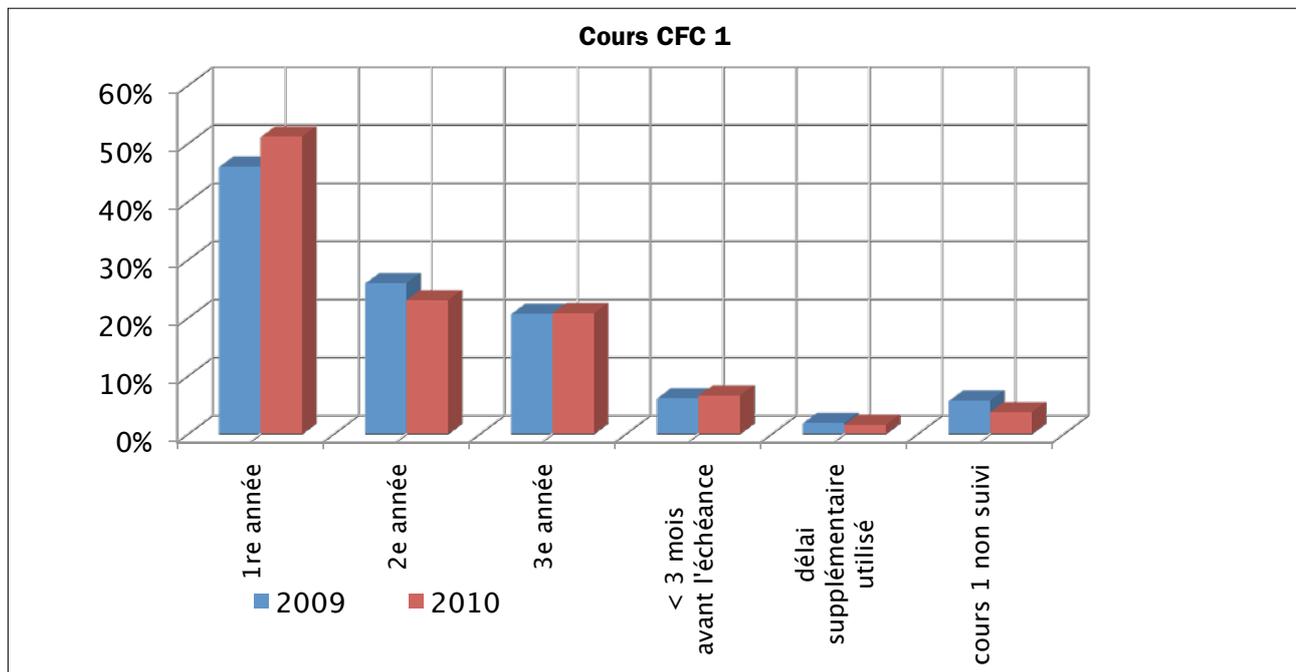
Participant.es et participants aux cours

Quand les cours sont-ils suivis?

Les graphiques ci-dessous indiquent quand les cours

sont suivis. Plus de 50% des détentrices et détenteurs d'un permis arrivant à échéance en 2010 ont suivi le premier cours déjà dans le courant de la première année (2007); cependant, on constate que plus de la moitié des nouveaux conducteurs attendent toujours la troisième année pour suivre le deuxième cours, 20% les trois derniers mois de la 3^e année et 3% utilisent même le délai supplémentaire.

Alors que la proportion de nouveaux conducteurs n'ayant pas suivi de cours était de 6% en 2009, elle est tombée à 4% en 2010.



Permis annulés

En raison notamment du nombre accru de permis actifs déposés, le nombre de permis annulés a lui aussi augmenté.

Permis annulés	2006	2007	2008	2009
Solde des permis actifs	11 111	52 000	124 900	197 115
Permis annulés	10	86	323	767
Permis annulés en %	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%

Offre de cours

Durant la première moitié de l'année 2010, 2617 cours CFC 1 (+9,13%/année précédente 2398) et 2435 cours CFC 2 (+34,6%/année précédente 1809) ont été donnés. Compte tenu du nombre de permis arrivant à échéance, on peut partir du principe que l'offre de cours, notamment de CFC 2, a sensiblement augmenté.

Le nombre moyen de participants était de 10,76 pour les CFC 1 (année précédente: 10,50) et de 10,27 (année précédente: 9,6) pour les CFC 2. Ces chiffres indiquent une amélioration constante du taux d'exploitation des cours.

Offre de cours: développement et perspectives

Année	Nombre de CFC 1	% de l'année précédente	Nombre de CFC 2	% de l'année précédente	Participants CFC 1	Participants CFC 2	Permis arrivant à échéance
2006	251	-	42	-	2'392	406	-
2007	2 061	821%	590	1402%	21 255	5 654	2
2008	4 107	199%	2 253	392%	44 116	22 186	87
2009	4 963	120%	4 021	178%	53 229	41 693	12 886
<i>(Pronostic 2009)</i>	<i>(5 000)</i>	<i>(121%)</i>	<i>(5 000)</i>	<i>(222%)</i>	<i>(52 500)</i>	<i>(48 000)</i>	
2010	6 312	127%	6 017	149%	67 725	62 400	47 982
2011	6 524	103%	6 557	109%	70 000	68 000	68 773
2012	6 897	106%	6 943	106%	74 000	72 000	77 411

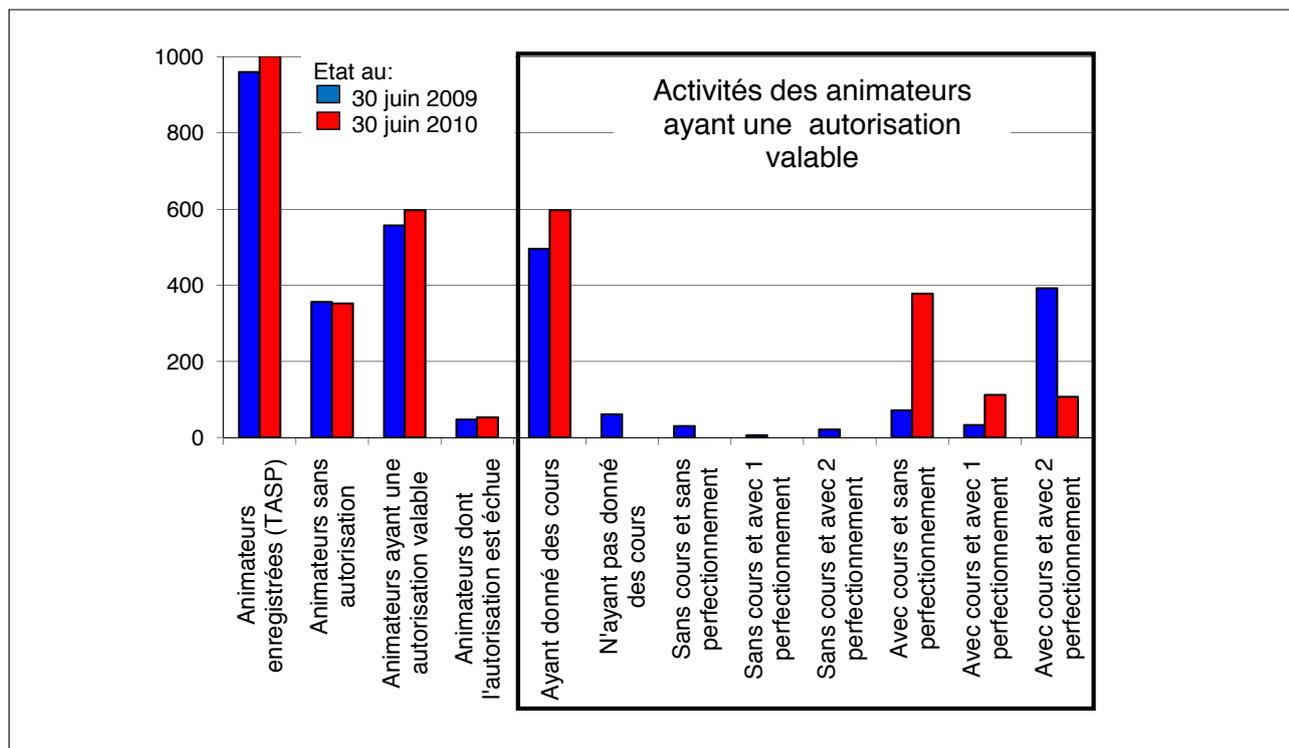
(Les chiffres en italiques et en caractères bleus reposent sur des estimations / ea 15.9.10)

Animatrices et animateurs

Le nombre d'animatrices ayant une autorisation valable a augmenté de 40 en l'espace d'un an pour atteindre 597. Détail réjouissant, tous les animateurs ayant une autorisation valable donnent effective-

ment des cours. L'autorisation de 53 animateurs est actuellement échue. S'ils veulent continuer de faire ce travail, ils doivent passer un examen d'animateur.

Aperçu des activités des animatrices et animateurs



Organisateurs de cours

Rapport sur le séminaire des organisateurs de cours du 12 mai 2010

Un séminaire combiné pour les organisateurs de cours a eu lieu le 12 mai 2010 à l'hôtel Ador à Berne. Le matin était consacré à la formation en deux phases, l'après-midi au perfectionnement facultatif. Après avoir salué l'assistance, le président de la CAQ Formation en deux phases, Ernst Rudolf Anderwert, a expliqué la délimitation des compétences entre les acteurs (CAQ/CSR, asa et cantons) et les différents clients (animateurs, centres de formation et de perfectionnement, organisateurs de cours et détenteurs d'un permis à l'essai).

Le président a également attiré l'attention sur la mise en ligne du nouveau site internet www.2phases.ch. Les visiteurs du site internet www.vsr.ch, qui cherchent des informations sur la formation en deux

phases, sont automatiquement renvoyés à cette nouvelle adresse.

Irene Burch, collaboratrice de l'Office fédéral des routes, a informé l'assemblée sur la pratique très restrictive de l'OFROU dans l'octroi d'autorisations exceptionnelles selon l'art. 150 al. 6 OAC. Dans la mesure du possible, les personnes handicapées doivent être intégrées dans les cours FC. Les organisateurs, qui disposent d'équipements et de savoir-faire pour la formation des handicapés, sont invités à s'annoncer au secrétariat asa afin que leur offre puisse être spécialement marquée dans la liste des organisateurs de cours.

Le président a ensuite présenté des chiffres statistiques concernant les cours suivis par les nouveaux conducteurs et le développement de l'effectif des animateurs. 12 accidents dans des cours FC ont été annoncés au CSR en 2009. Les deux tiers des accidents se sont produits le premier jour de cours.

Heureusement, les douze accidents n'ont fait que trois blessés. La majorité des accidents sont bien entendu survenus durant les mois de janvier et de décembre en raison des mauvaises conditions météorologiques et routières.

A la suite d'une intervention rappelant les règles de la protection des données, les parts au marché des différents organisateurs de cours de perfectionnement ont été présentés pour la première fois de manière anonyme.

Sur les dix audits de cours FC 1 effectués en 2009, cinq se sont soldés par un résultat négatif. Les critiques les plus fréquentes des experts AQ concernaient le contenu des cours qui ne correspondait pas aux directives, le déroulement du cours non conforme au programme déposé ainsi qu'une animation trop souvent déficiente.

En revanche, un seul des 32 audits de cours FC 2 réalisés en 2009 a eu un résultat négatif. Mais à ce niveau également, les experts ont relevé des insuffisances dans l'animation, même plus importantes que pour les cours FC 1. A la lumière de ces constats, il a été recommandé aux animateurs de suivre des cours spéciaux de technique d'animation durant leurs périodes de perfectionnement obligatoire.

Les résultats des audits ont montré qu'il n'était pas indispensable de faire participer tous les animateurs au tour de présentation et au bilan dans les cours FC 2. Mais si un seul animateur est engagé pour ces éléments de la formation, il faut éviter que le tour de présentation, notamment, ne devienne un simple exercice-alibi. Les constats et informations recueillis durant le tour de présentation doivent absolument être pris en compte pour la formation des groupes. Les organisateurs annonçant pour la première fois un nouveau site pour la journée de cours FC 2 doivent indiquer au CSR les profils des trajets prévus pour les courses de feedback et ECO. Il n'est pas absolument nécessaire de déposer au CSR les éventuelles adaptations apportées par la suite à ces trajets. Les animateurs doivent cependant connaître, à l'occasion d'un audit, les trajets actualisés et les experts AQ doivent les avoir reçus sous une forme écrite adéquate.

A la suite de ces informations, les organisateurs de cours ont été rappelés à la déclaration d'engagement qu'ils ont signée. Conformément à cet accord, les cours FC projetés auraient dû, dans le passé déjà, être introduits dans le système SARI au moins six semaines avant leur date. Depuis le 1^{er} août 2010, il est indispensable d'enregistrer les cours dans SARI en respectant ce délai. En cas d'annulation d'un cours, celui-ci doit être effacé au plus tard quatre jours avant la date prévue. Des dates à court terme peuvent être introduites moyennant une formule spéciale soumise à redevance. Les réserves exprimées par les partici-

pantes et les participants ont été notées et on cherchera des solutions pour simplifier l'enregistrement des cours et des participants dans SARI.

Pour conclure, Josef Blerch, CAQ Formation en deux phases, a informé sur les résultats du rapport SINUS 2009. Il en ressort notamment que des modifications doivent être apportées à la formation et au perfectionnement des motards, donc à la première, à la deuxième, mais aussi à la troisième phase. En particulier, il s'agit de mettre l'accent sur la sensibilisation des motards plutôt que sur la perfection de leur mode de conduite.

Résultats et conclusions des audits CFC 1 du 01.01. au 30.09.10

Il ressort du tableau ci-dessous que la CSR a effectué au total durant les neuf premiers mois de 2010 onze audits de cours FC 1. L'évaluation «A» indique que le cours concerné est conforme aux directives alors que l'évaluation «B» est synonyme de quelques légères déficiences. Cette analyse indique clairement que les problèmes relevés en 2009 au niveau du contenu et du déroulement des cours appartiennent au passé. Les déroulements sont désormais bien rodés. Des faiblesses persistent néanmoins au niveau de l'animation. Tant les animateurs que les organisateurs de cours doivent y accorder une grande attention.

Date	1	2	3	4	5	6	G
20.03.2010	A	A	B	A	B	B	B
04.03.2010	A	A	A	A	A	A	A
09.03.2010	B	B	B	A	A	B	B
24.07.2010	A	A	B	A	A	A	A
21.08.2010	A	A	A	A	A	A	A
30.06.2010	A	A	B	B	B	A	B
22.07.2010	A	A	A	A	A	A	A
26.07.2010	A	A	B	A	A	A	B
23.08.2010	A	A	B	A	A	A	B
24.08.2010	A	A	A	A	A	A	A
24.07.2010	A	A	A	A	A	A	A

Légende: 1 = Contenus des cours, 2 = Déroulement, 3 = Animation, 4 = Infrastructure, 5 = Sécurité, 6 = Assurance qualité, G = Appréciation globale

Résultats et conclusions des audits CFC 2 du 01.01. au 30.09.10

Le tableau ci-dessous indique que 22 audits de cours FC 2 ont eu lieu durant les neuf premiers mois de 2010. L'évaluation «A» indique que le cours concerné est conforme aux directives alors que l'évaluation «B» révèle que de légères déficiences ont été notées. Il a aussi fallu, lors des audits des CFC 2, recourir à l'évaluation «C» qui annonce de graves déficiences.

Comme pour les CFC 1 audités l'an passé, les audits des CFC 2 ont mis en évidence des lacunes au niveau de l'animation. Les experts AQ ont aussi dû constater fréquemment une inadéquation entre le déroulement effectif des cours et les programmes déposés au CSR.

Date	1	2	3	4	5	6	G
10.04.2010	A	A	B	A	A	A	A
26.04.2010	A	A	B	A	B	A	B
17.04.2010	A	B	B	A	A	B	B
13.03.2010	A	A	A	A	A	A	A
15.03.2010	A	A	A	A	A	A	A
03.03.2010	B	B	A	A	A	A	B
21.04.2010	B	B	A	A	A	A	B
23.02.2010	A	A	A	B	A	B	A
30.04.2010	A	A	A	A	A	A	A
27.03.2010	A	B	A	A	A	A	A
26.02.2010	B	A	B	A	A	A	B
18.05.2010	C	B	C	B	C	A	C
08.05.2010	A	A	A	A	A	A	A
08.04.2010	A	A	A	A	B	A	A
25.03.2010	A	A	A	A	A	B	A
26.05.2010	B	B	B	B	C	B	B
24.07.2010	A	B	A	A	A	A	A
20.09.2010	A	A	A	A	A	A	A
03.09.2010	B	B	B	A	B	A	B
26.08.2010	A	A	A	A	A	A	A
23.07.2010	A	A	A	A	A	A	A
23.09.2010	A	A	A	A	A	A	A

Légende: 1 = Contenus des cours, 2 = Déroulement, 3 = Animation, 4 = Infrastructure, 5 = Sécurité, 6 = Assurance qualité, G = Appréciation globale

En conclusion on peut relever un développement général réjouissant de la qualité des cours FC. Il est cependant vivement recommandé aux organisateurs de cours et aux animateurs de mettre l'accent sur la technique d'animation dans le cadre du perfectionnement obligatoire que doivent suivre les animateurs.

Obtention du permis de conduire de durée illimitée

Le permis de conduire de durée illimitée peut être commandé moyennant une demande (attestation de la 2^e journée de cours) adressée à l'office de la circulation du canton de domicile après avoir suivi les deux cours, mais au plus tôt un mois avant l'échéance du permis de conduire à l'essai. La restitution du permis de conduire à l'essai n'est pas exigée.

Informations générales

Nouvelle direction du CSR

En septembre 2010, le Comité du CSR a élu Monsieur Stefan Ingold, actuellement administrateur de la section TCS du canton de Soleure, au poste de secrétaire général du CSR. Le nouveau titulaire se distingue par des connaissances et des expériences particulières dans la sécurité routière et dans la formation des adultes, dans la gestion de la qualité et de projets ainsi que dans la direction d'entreprise et la gestion financière. Le Comité est convaincu qu'il a assuré avec le choix de Monsieur Ingold des conditions optimales au développement du CSR et il se réjouit de collaborer avec lui à partir du 1^{er} janvier 2011.

Sondage sur la formation en deux phases – tirage au sort

Jusqu'à fin septembre 2010, nous avons tiré au sort au total 18 participants des organisateurs de cours suivants auxquels les frais de cours seront remboursés: 2PA AG (1), Beowab AG (1), Drive Center Region BS (1), Drivers Competence Centre (1), Drive Z (4), Driving Graubünden (1), Driving Park (1), Fahrzentrum Lyss AG (1), L-2 FR S.A. (2), vaz AG (1), VSZ Betzholz (1), VSZ Mittelland AG (2), VSZ Stockental (1).

Cordiales félicitations et bonne route!

Les notions d'animateurs, de participants, de candidats et de nouveaux conducteurs se réfèrent aux personnes des deux sexes.

Impressum

Sur mandat de la CAQ:
Conseil de la sécurité routière
Effingerstrasse 8, Case postale 8616, 3001 Berne
Tél. 031 560 36 66, Fax 031 560 36 77
info@vsr.ch, www.vsr.ch